

Déclaration préalable sur la mise en œuvre de la réforme de l'évaluation notation

Monsieur le président,

Vous nous présentez à ce CTP central, la circulaire administrative sur la mise en place du nouveau système d'évaluation notation. Vous ne serez pas surpris de notre opposition à la notation qu'elle soit ancienne ou renouvelée.

Cette réforme de l'évaluation notation s'inscrit dans une logique politique d'intégrer à la fonction publique des critères de mérite et d'avancement du secteur concurrentiel.

La CFDT a toujours dénoncé le système de notation mis en place dans notre ministère, afin de reconnaître ses « meilleurs éléments ».

En réalité aucune notation ne peut être effectuée de manière équitable. Elle est toujours soumise à des critères subjectifs, voire totalement arbitraires.

La notation est un exercice infantilisant qui loin de pouvoir motiver les agents, crée le plus souvent des rancœurs et des jalousies.

Nous dénonçons plus particulièrement dans le nouveau système :

- la limitation arbitraire à 20 % des agents « méritants » ;*
- un entretien d'évaluation alibi puisque la notation est pré-établie ;*
- la fixation d'objectifs à des agents qui ne maîtrisent pas les moyens mis à leur disposition pour les atteindre.*

Pour la CFDT, la note que vous nous présentez aujourd'hui ne saurait faire l'objet d'un simple point d'information. Elle contient, en effet, certaines particularités qui appellent un vote. A titre d'exemple, la circulaire ministérielle n'exclue pas la présence d'un tiers lors de l'entretien d'évaluation, alors que vous l'inscrivez dans votre texte.